La Cuisine de Jacquotte

NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 19 MAI AU 25 MAI 2020

Bien penser à inscrire votre nom et prénom, Merci

	MARDI 19	MERCREDI 20	JEUDI 21	VENDREDI 22	SAMEDI 23	DIMANCHE 24	LUNDI 25
SOUPE 0,90€	**SOUPE DE LÉGUMES**	**POTAGE À LA TOMATE**	**BOUILLON DE VOLAILLE ALPHABET**	**SOUPE DU POTAGER**	**SOUPE DE POIREAUX**	**VELOUTÉ DE Cchampignons**	**SOUPE DE LÉGUMES MOULINÉE**
ENTRÉE	SALADE DE POIREAUX POMMES DE TERRE OU PÂTÉ CROÛTE	RADIS/BEURRE OU SARDINES AU CITRON	SALADE DE CHOU/CAROTTES OU SALADE DE RIZ AUX CREVETTES	CŒURS DE PALMIERS OU ASPIC CHARCUTIER	BETTERAVES À L'ECHALOTE OU MELON	SALADE COMPOSÉE OU SALADE DE LA MER	TABOULÉ OU TERRINE DE LÉGUMES
PLAT OU PLAT UNIQUE	CUISSE DE LAPIN VIGNERONNE OU RÔTI DE BŒUF	BEIGNET DE POISSON OU AIGUILLETTE DE POULET AU JUS	CORDON-BLEU OU PALERON DE BŒUF BRAISÉ	**LASAGNES AU SAUMON** OU	RÔTI D'ECHINE DE PORC OU OMELETTE AUX HERBES	SAUMON SAUCE OSEILLE OU LANGUE DE BŒUF À LA TOMATE	BLANQUETTE DE DINDE OU SAUCISSE DE TOULOUSE
LÉGUME	CHOU-FLEUR PERSILLÉ OU FRITES AU FOUR	PÂTES OU POÊLÉE DE LÉGUMES	HARICOTS VERTS OU PURÉE DE POMMES DE TERRE	**MANCHONS DE CANARD FAÇON CASSOULET**	EPINARDS À LA BÉCHAMEL OU POMMES DE TERRE VAPEUR	FLAN DE COURGETTES OU BULGOUR	LENTILLES OU RIZ
FROMAGE	BRIE OU PETITS SUISSES	SAINT NECTAIRE OU KIRI	SAINT ALBRAY OU COMTÉ	SAINT PAULIN OU YAOURT NATURE	MINI-PAVÉ D'AFFINOIS OU EDAM	FROMAGE DU JOUR OU SAINT BRICET	CAMEMBERT OU RONDELÉ AU BLEU
DESSERT	PÂTISSERIE DU JOUR OU PÊCHE	CRÈME PRALINÉ OU SALADE DE FRUITS	FRAISES AU SUCRE OU CRUMBLE AUX POMMES	ANANAS AU SIROP OU FLAN CHOCOLAT	PANNA COTTA ET SON COULIS OU POIRE	TARTE AU FLAN OU POMME AU FOUR SAUCE GROSEILLE	YAOURT AUX FRUITS OU BANANE
PAIN 0,54€							

A REMPLIR IMPÉRATIVEMENT POUR LE LUNDI 27 AVRIL 2020

En cas d'Absence, prévenir le plus rapidement possible au 03.85.72.28.67 ou 06.21.73.79.08 ou ADMR TOURNUS au 03 25 21 92 73

Nous rappelons que les repas commandés seront facturés en cas d'absence non justifiée **AU MOINS 48 HEURES A L'AVANCE** (sauf hospitalisation d'urgence)

ATTENTION: une glacière équipée de pains de glaces doit OBLIGATOIREMENT être prévue en cas d'absence au moment de l'heure de passage.

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire.

En cas d'absence de cette glacière, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés.